



RAPPORT ESG



Février 2019



INTRODUCTION

Je suis fier de présenter le premier rapport environnemental, social et de gouvernance (ESG) de Stella-Jones. Même s'il s'agit du tout premier rapport de ce genre, notre engagement envers le développement durable remonte à de nombreuses années. En tant que fabricant de produits industriels en bois traité qui exploite près d'une quarantaine d'usines de traitement, une distillerie de goudron de houille et plusieurs installations d'écorçage de poteaux répartis au Canada et aux États-Unis, nous sommes conscients que nos gestes quotidiens peuvent avoir des effets sur l'environnement et sur la santé et la sécurité de nos employés. Au fil des ans, nous avons mis en place nombre d'initiatives de développement durable, dont un comité du conseil dédié à l'environnement, la santé et la sécurité, un système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité, des programmes de formation dédiés à l'intention des employés, ainsi que des politiques sur la dénonciation et la diversité, entre autres. Nous nous engageons à être une entreprise modèle en matière de responsabilité sociale et à nous améliorer continuellement au chapitre du développement durable.

Ce premier rapport constituera une référence à partir de laquelle nous pourrions mesurer nos progrès futurs. Il comporte des indicateurs ESG que nous estimons importants pour nos opérations, comme la consommation d'énergie, les émissions atmosphériques, la santé et la sécurité de nos employés, ainsi que les pratiques de gouvernance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Il dresse un portrait de notre situation en date d'aujourd'hui au chapitre du développement durable. Notre objectif à court terme est de construire une solide base de données historiques. Une fois que nous aurons bâti cette fondation, nous établirons des objectifs ESG, des cibles ainsi que des échéanciers plus formels pour atteindre nos objectifs. Ainsi, suite la fin de l'année 2018, nous serons en mesure de fournir une mise à jour pertinente de notre progrès sur une base annuelle.

La publication de notre premier rapport ESG est un moment charnière de l'évolution de notre Société. Je suis convaincu que nous continuerons d'améliorer notre bilan au chapitre du développement durable, tout comme nous avons pu améliorer notre performance financière au cours des 25 dernières années.



Brian McManus

Président et chef de la direction

01

GOVERNANCE

PRINCIPES DIRECTEURS

Stella-Jones adhère aux principes de la saine gouvernance d'entreprise. Le conseil d'administration révisé annuellement les lignes directrices sur la gouvernance, évalue les pratiques de la Société en fonction de ces directives et, le cas échéant, y apporte des modifications afin d'améliorer le rendement. Des pratiques de gouvernance saines guident les décisions et les comportements qui sont au cœur de l'exploitation efficace et du succès de la Société.



GOUVERNANCE

INDICATEURS DE GOUVERNANCE	RÉSULTATS 2017	RÉSULTATS 2018	COMMENTAIRES
Nombre de membres au conseil d'administration	10	9	Le profil du conseil d'administration a significativement changé en 2018. Les membres fondateurs, M. Tom A. Bruce Jones et M. Gianni Chiavra, ont démissionné du conseil le 14 août 2018, immédiatement après la vente par leur société de portefeuille, Stella Jones International S.A., de toutes ses actions ordinaires de Stella-Jones Inc. De plus, en septembre et novembre 2018, Stella-Jones a annoncé la nomination d'un nouveau président du conseil, des changements à la composition du conseil, la mise sur pied d'un comité de gouvernance et de nomination, ainsi que la mise en place de nouvelles initiatives en matière de gouvernance.
Pourcentage d'administrateurs indépendants	60 %	78 %	
Pourcentage des femmes au conseil	30 %	44 %	
Séparation des fonctions de président du conseil et de chef de la direction	Oui	Oui	
Indépendance du président du conseil d'administration	Non	Oui	
Administrateur principal indépendant	Oui	S.O.	
Réunions des membres indépendants du conseil	Oui	Oui	Les membres indépendants du conseil se réunissent en séance de direction à chaque conseil d'administration.
Politique en matière de dénonciation	Stella-Jones a une Politique sur les procédures en matière de dénonciation .		Les Procédures en matière de dénonciation, le Code de conduite professionnelle et de déontologie et la Politique sur la diversité sont revus annuellement par le conseil d'administration et mis à jour au besoin.
Politique sur les pots-de-vin et la corruption	Oui, dans son Code de conduite professionnelle et de déontologie .		
Code de conduite professionnelle	Stella-Jones a un Code de conduite professionnelle et de déontologie .		
Politique sur la diversité	Stella-Jones a une Politique sur la diversité au sein du conseil d'administration .		



SOCIAL

PRINCIPES DIRECTEURS

Stella-Jones prône une gestion responsable en matière de santé et de sécurité. Stella-Jones mise sur l'amélioration continue du milieu de travail exempt d'accident par le biais d'une administration efficace, de l'éducation, de la formation ainsi que de l'entretien adéquat des installations et de l'équipement.



SOCIAL

INDICATEURS SOCIAUX	RÉSULTATS 2017	COMMENTAIRES
Nombre total d'employés	1 877	Les femmes représentent 20 % des postes de direction au sein de Stella-Jones. Le rôle de vice-présidente, conseillère juridique et secrétaire est occupé par une femme (représentant 5 % de tous les cadres supérieurs).
Nombre de femmes	292	
Nombre d'hommes	1 585	
Pourcentage de femmes	16 %	
Pourcentage d'hommes	84 %	
Nombre de femmes à la haute direction	1	
Pourcentage de femmes à la haute direction	5 %	
Nombre d'employés syndiqués	313	Les employés syndiqués se trouvent majoritairement au Canada et beaucoup proviennent des acquisitions.
Pourcentage d'employés syndiqués	17 %	
Taux de roulement du personnel (en pourcentage de l'effectif)	18,9 %	Le taux de roulement du personnel est surtout lié à des ouvriers de premier échelon dans les usines de fabrication de la Société.

SOCIAL

INDICATEURS SOCIAUX	RÉSULTATS 2017	COMMENTAIRES
Système de gestion de la santé et de la sécurité ⁽¹⁾	Oui	<p>Stella-Jones s'est engagée à créer un environnement sécuritaire pour ses employés. Elle leur fournit de nombreuses heures de formation. En fait, le taux DART consolidé de la Société est supérieur à la moyenne d'industrie de 3,2. La plupart des cas d'accidents avec perte de temps sont des blessures mineures qui requièrent l'attribution de travaux plus légers. Stella-Jones s'efforce d'améliorer ce taux chaque année.</p> <p>Stella-Jones utilise des systèmes de gestion intégrée de l'environnement, de la santé et de la sécurité (ESS), élaborés dans le but de fournir aux employés les outils nécessaires pour repérer, gérer et réduire de façon proactive les risques pour l'environnement, la santé et la sécurité. Aux États-Unis, le système de gestion s'appelle SHIELD (<i>Safety, Health and Improved Environment Leading our Decisions</i>). Au Canada, le système de gestion de l'environnement s'inscrit dans le processus des documents de recommandations techniques (DRT) et est certifié par Environnement Canada et la Canadian Wood Preservation Association. En 2017, les installations canadiennes auditées ont obtenu, en moyenne, une note supérieure à 98 %.</p>
Nombre moyen d'heures de formation par année par employé (santé et sécurité) ⁽¹⁾	32,5	
Nombre d'accidents avec perte de temps (cas DART ⁽²⁾ , soit des journées d'absence, d'activité restreinte ou de substitution d'emploi) ⁽¹⁾	44	
Taux de fréquence des accidents avec perte de temps (taux d'accident DART ⁽¹⁾⁽³⁾)	2,2	
Nombre de décès ⁽¹⁾	0	

(1) Ce résultat est basé sur les 37 usines de traitement de la Société et ne tient pas compte de ses 12 installations d'écorçage de poteaux.

(2) Cet indicateur de sécurité est imposé par l'*Occupational Safety and Health Administration* des États-Unis.

(3) Taux d'accident DART = (nombre total de cas signalés de blessure ou de maladie ayant occasionné des journées d'absence, d'activité restreinte ou de substitution d'emploi x 200 000) / nombre total d'heures travaillées par tous les employés (200 000 représente le nombre d'heures que travaillent 100 employés sur une période de 50 semaines (avec deux semaines de vacances), à supposer que leur semaine de travail est de 40 heures).

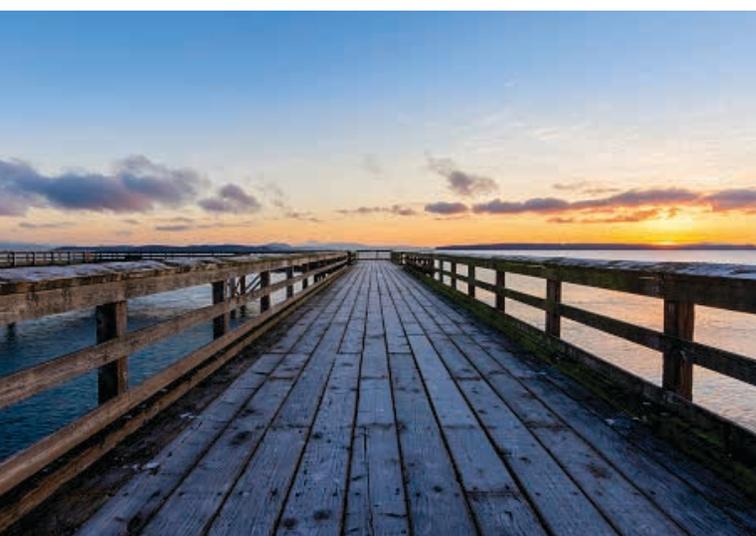


03

ENVIRONNEMENT

PRINCIPES DIRECTEURS

Stella-Jones reconnaît les implications environnementales de ses activités, ainsi que sa responsabilité de prendre des mesures proactives afin de conserver et de protéger l'environnement, y compris l'air, l'eau, la terre et les autres ressources naturelles. Nous nous engageons à être une entreprise modèle en matière de responsabilité sociale et à nous améliorer continuellement au chapitre du développement durable, comme en témoigne nos hauts responsables dévoués dans le domaine de l'environnement, nos processus de conformité rigoureux, notre communication ouverte avec les autorités environnementales et notre comité de longue date du conseil d'administration dédié à l'environnement, la santé et la sécurité.



ENVIRONNEMENT

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	RÉSULTATS 2017		COMMENTAIRES
Nombre d'usines et autres installations au Canada et aux États-Unis ⁽¹⁾	37		Stella-Jones exploite 37 usines de traitement (13 au Canada, et 24 aux États-Unis), 12 installations d'écorçage de poteaux et une distillerie de goudron de houille, réparties dans 6 provinces canadiennes et 19 États américains. Elle exerce la plupart de ses activités aux États-Unis, où elle génère plus de 70 % de son chiffre d'affaires.
Politique environnementale	Oui		La politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité se trouve dans la notice annuelle .
Système de gestion de l'environnement basé sur la norme ISO 14001 ⁽¹⁾	Oui		<p>Stella-Jones utilise des systèmes de gestion intégrée de l'environnement, de la santé et de la sécurité, élaborés dans le but de fournir aux employés les outils nécessaires pour repérer, gérer et réduire de façon proactive les risques pour l'environnement, la santé et la sécurité.</p> <p>Aux États-Unis, le système de gestion s'appelle SHIELD (<i>Safety, Health and Improved Environment Leading our Decisions</i>).</p> <p>Au Canada, le système de gestion de l'environnement et de la sécurité s'inscrit dans le processus des documents de recommandations techniques (DRT).</p>
Consommation d'énergie tirée des combustibles fossiles ⁽¹⁾ (gaz naturel, propane et diesel) (en MWh) ou par 1 000 pieds cubes produits	338 480	3,557 pieds cubes	Stella-Jones recherche continuellement des opportunités de réduction de la consommation d'énergie et des émissions. Des carburants à faible teneur en carbone sont utilisés lorsque cela est possible. Par exemple, la biomasse sous forme de retailles et de sciure de bois provenant des opérations de travail du bois est utilisée comme combustible lorsque cela est possible. L'utilisation de la biomasse comme combustible réduit la quantité de déchets de bois et de sciure de bois qui pourrait occuper un espace de stockage limité et précieux, si aucune autre utilisation n'était trouvée. De plus, le remplacement des combustibles fossiles par la biomasse réduit les émissions de gaz à effet de serre (GES).
Énergie utilisée à partir d'électricité achetée ⁽¹⁾ (en MWh) ou par 1 000 pieds cubes produits	61 900	0,651 pieds cubes	
Intensité énergétique ⁽¹⁾ (en MWh par million de dollars de revenus)	0,21		

(1) Ce résultat est basé sur les 37 usines de traitement de la Société et ne tient pas compte de ses 12 installations d'écorçage de poteaux.

ENVIRONNEMENT

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	RÉSULTATS 2017		COMMENTAIRES
Gaz à effet de serre (GES) ⁽¹⁾⁽²⁾ – Portée 1 (en tonnes) <i>ou par 1 000 pieds cubes produits</i>	70 200	0,738 pieds cubes	<p>Les émissions de Stella-Jones proviennent de sa consommation d'électricité, ainsi que de sa consommation de combustibles fossiles, tels que le diesel, l'essence et le mazout, pour alimenter les chaudières, les véhicules et les équipements mobiles.</p> <p>Ses émissions directes (portée 1) résultent principalement de la combustion de gaz naturel dans des sources de combustion fixes (chaudières) et de diesel et d'essence dans ses sources de transport et d'équipements mobiles.</p> <p>Stella-Jones utilise également de petites quantités de mazout, de propane et de kérosène.</p>
Gaz à effet de serre (GES) ⁽¹⁾⁽²⁾ – Portée 2 (en tonnes) <i>ou par 1 000 pieds cubes produits</i>	17 700	0,186 pieds cubes	
Intensité des GES ⁽¹⁾⁽²⁾ (en tonnes d'équivalent CO2 par million de dollars de revenus)	0,046		
Composés organiques volatils (COV) ⁽¹⁾ (en tonnes) <i>ou par 1 000 pieds cubes produits</i>	310	0,003 pieds cubes	
Quantité absolue de déchets produits ⁽¹⁾ (en tonnes) <i>ou par 1 000 pieds cubes produits</i>	8 980	0,094 pieds cubes	<p>Les déchets dangereux produits par les installations de Stella-Jones sont principalement constitués de résidus de produits chimiques de préservation du bois, contenant de la poussière, du métal et des particules de bois. Les déchets dangereux sont acheminés vers des sites approuvés et autorisés par les autorités gouvernementales. L'élimination se fait normalement par récupération d'énergie, incinération, stabilisation ou enfouissement, ou par une combinaison de ces technologies.</p>
Poids total des déchets dangereux ⁽¹⁾ (en tonnes) <i>ou par 1 000 pieds cubes produits</i>	2 020	0,021 pieds cubes	
Poids total des déchets non dangereux ⁽¹⁾ (en tonnes) <i>ou par 1 000 pieds cubes produits</i>	8 950	0,094 pieds cubes	
Intensité de la production de déchets ⁽¹⁾ (tonnes/revenue)	0,01		
Déchets acheminés vers des sites d'enfouissement ⁽¹⁾ (en mt) <i>ou par 1 000 pieds cubes produits</i>	11 900	0,125 pieds cubes	

(1) Ce résultat est basé sur les 37 usines de traitement de la Société et ne tient pas compte de ses 12 installations d'écorçage de poteaux, qui n'exercent pas d'activités industrielles importantes.

(2) Ce résultat comprend la distillerie de goudron de houille.

ENVIRONNEMENT

ENVIRONMENT INDICATOR	2017 RESULTS	COMMENTS
Nombre de déversements à signaler ⁽¹⁾	4	Chaque déversement important est signalé à l'organisme de réglementation compétent, et corrigé au besoin.
Nombre de constats d'infraction aux règlements environnementaux ⁽¹⁾	7	Tous les avis d'infraction à la réglementation environnementale font l'objet d'une enquête et sont corrigés le plus rapidement possible. Des actions correctives et préventives sont effectuées pour empêcher que la situation se reproduise. Stella-Jones communique les résultats des actions correctives et préventives à l'autorité de réglementation, le cas échéant.
Participation au <i>Carbon Disclosure Project (CDP)</i>	Oui	La division des traverses de chemin de fer de Stella-Jones aux États-Unis divulguent leurs données environnementales au CDP. Dans le cadre de l'engagement de la Société en matière d'amélioration, ses installations de traitement de poteaux aux États-Unis et ses sites au Canada commenceront à divulguer des informations environnementales ultérieurement.
Prévention de la pollution des eaux pluviales ⁽¹⁾	Oui	Toutes les usines de fabrication sont exploitées dans le respect des règlements sur les eaux pluviales et des permis en la matière délivrés par les gouvernements. Ainsi, pour chaque installation, Stella-Jones est tenue de contrôler la qualité des eaux pluviales, de procéder à des tests selon des paramètres précis requis par le permis ou le règlement et d'adopter des pratiques de gestion exemplaires afin que les eaux évacuées respectent les normes des autorités gouvernementales.
Aménagement forestier	Oui	Stella-Jones adhère aux pratiques exemplaires en matière de gestion forestière au Canada. La Société se conforme aux exigences de soumettre des plans de coupe pour réduire l'érosion des sols, d'utiliser des ponts pour traverser les cours d'eau, de préserver le couvert végétal le long des cours d'eau et de reboiser les zones coupées à blanc.
Investissement dans la restauration de sites	2,2 M\$	Stella-Jones collabore avec les organismes de réglementation pour remédier aux incidences environnementales laissées par les opérations de traitement du bois passées, qui n'étaient ni régies ni contrôlées par les normes rigoureuses en vigueur aujourd'hui.

(1) Ce résultat est basé sur les 37 usines de traitement de la Société et ne tient pas compte de ses 12 installations d'écorçage de poteaux, comme elles ne gèrent ni n'utilisent d'agents de préservation du bois.



04

SUJETS D'INTÉRÊT

Les sujets d'intérêt de la présente section ont été retenus à l'issue de discussions entre la direction et diverses parties prenantes. Les informations qui suivent viennent compléter le rapport en apportant des réponses aux questions les plus fréquemment posées.





PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT



Stella-Jones a obtenu des permis de coupe à long terme et entretient des relations de longue date avec des propriétaires forestiers privés et d'autres fournisseurs de produits du bois. Elle a des contrats avec des fournisseurs pour des agents de préservation utilisés dans ses opérations de traitement du bois, et elle produit de la créosote, l'agent de préservation du bois, à sa distillerie de Memphis, au Tennessee. La Société obtient les matières premières pour fabriquer ses poteaux destinés aux sociétés de services publics grâce à ses propres permis de coupe (permis d'exploitation forestière, quota de coupe), aux enchères du Bureau de mise en marché des bois du Québec, aux ventes de bois par les gouvernements, à des ententes passées avec des propriétaires forestiers privés, ainsi qu'à des achats de bois d'œuvre sur le marché libre. L'approvisionnement en bois pour les traverses de chemin de fer et le bois d'œuvre se fait au moyen d'achats auprès de centaines de scieries situées dans diverses régions au Canada et aux États-Unis.



STRUCTURE, ACTIVITÉS ET MANDAT DU SERVICE RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ



À la demande du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité du conseil d'administration, Stella-Jones s'est dotée de responsables de l'environnement, de la santé et de la sécurité (ESS) pour l'ensemble de l'organisation. Aux États-Unis, le service ESS est dirigé par le vice-président, ESS – États-Unis et est composé de professionnels à temps plein qualifiés qui ont un diplôme universitaire dans le domaine ESS et de nombreuses années d'expérience pratique. Les membres du service ESS aux États-Unis cumulent, en moyenne, chacun plus de 20 ans d'expérience pratique. Au Canada, le service qui s'occupe de l'environnement est chapeauté par le vice-président, Environnement et technologie, et directeur général, Région atlantique. L'équipe ESS comprend des professionnels répartis dans l'ensemble du Canada qui sont certifiés comme auditeurs internes par le processus des DRT et qui ont, en moyenne, 20 ans d'expérience pertinente. Le personnel de l'équipe ESS visite régulièrement chacune des usines de fabrication pour s'assurer de la conformité aux règlements ESS. Les activités comprennent : l'audit, l'inspection, la formation, l'aide à la prise de mesures correctives et la mise en place de programmes ESS nouveaux ou améliorés.



CYCLE DE CONTRÔLE ET GESTION DES PRODUITS DE PRÉSERVATION



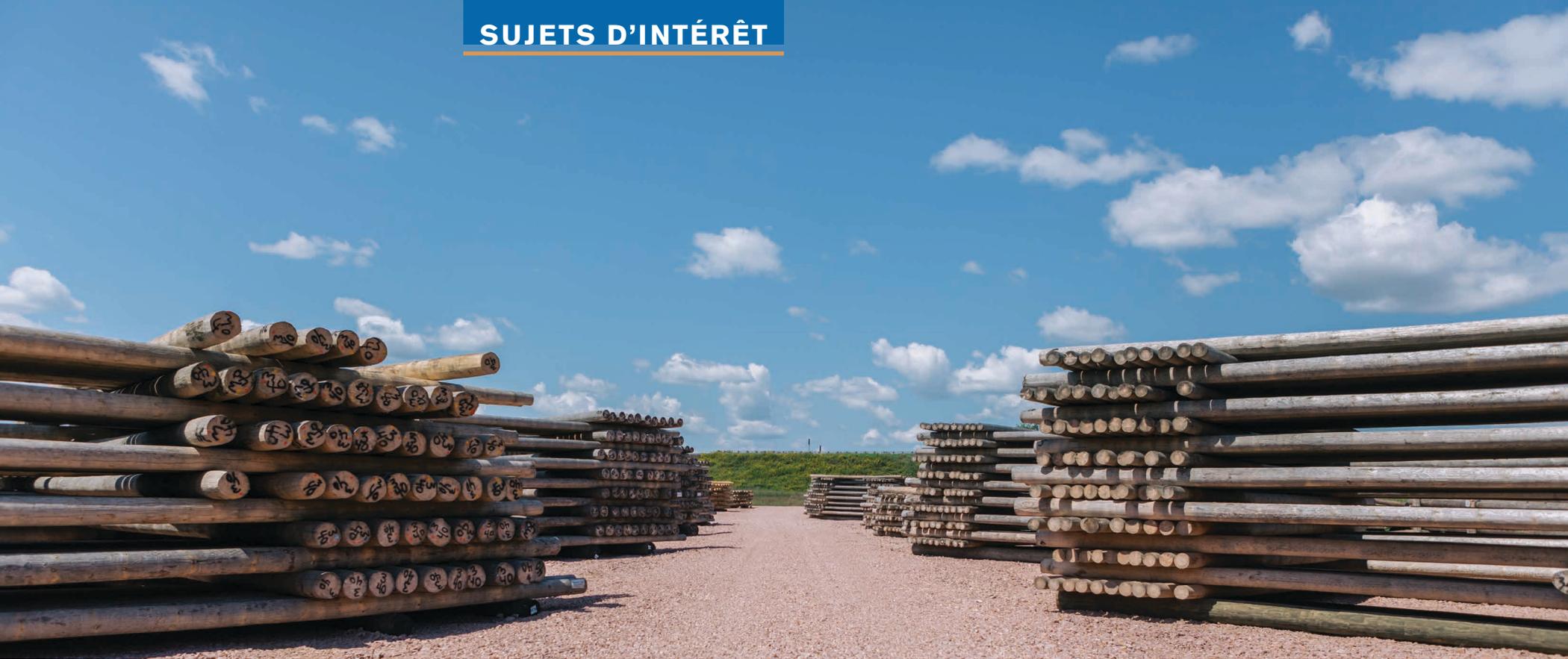
L'utilisation de produits de préservation du bois sur les sites de fabrication de Stella-Jones fait l'objet d'un encadrement strict. Par conséquent, la Société n'a enregistré aucun déversement important depuis sa fondation. Dès leur livraison, les produits de préservation sont stockés dans des contenants et des réservoirs spéciaux, qui se trouvent eux-mêmes dans une enceinte de confinement secondaire fermée. Le processus de traitement du bois se déroule entièrement dans l'enceinte de confinement et ce n'est que lorsque le produit fini est inspecté et approuvé qu'il quitte la zone confinée pour être envoyé au client. Ces précautions assurent que les produits de préservation du bois ne sont ni déversés ni rejetés dans l'environnement. En cas d'incident, le plan d'urgence de l'usine s'enclenche, afin que le déversement accidentel soit contrôlé et nettoyé. Une fois le nettoyage terminé et, le cas échéant, les autorités notifiées, l'usine évalue l'efficacité du plan de confinement et de déversement. Des mesures correctives et préventives sont prises pour empêcher que la situation se reproduise.



SYSTÈMES DE GESTION DES EAUX



Les procédés de traitement du bois peuvent générer de l'eau, qui se trouve naturellement dans le bois sous forme de sève. Il faut extraire l'eau pour que les produits de préservation puissent pénétrer le bois. Ces eaux, de même que celles issues des précipitations, du nettoyage et des procédés de préservation, sont contrôlées et gérées avec rigueur, vu le risque qu'elles contiennent des produits de préservation. Les eaux sont soit réutilisées directement dans le traitement du bois, soit traitées sur place par un système spécialement conçu pour capter et éliminer les agents de préservation du bois en vue de leur réutilisation. L'eau propre résiduelle est soit éliminée conformément aux conditions des permis de rejet délivrés par les autorités gouvernementales, soit réutilisée ou évaporée sur place. De plus, la Société adopte des pratiques de gestion exemplaires afin que les eaux évacuées respectent les normes des autorités gouvernementales. Par conséquent, la Société a eu un bilan de conformité impeccable au fil des ans.



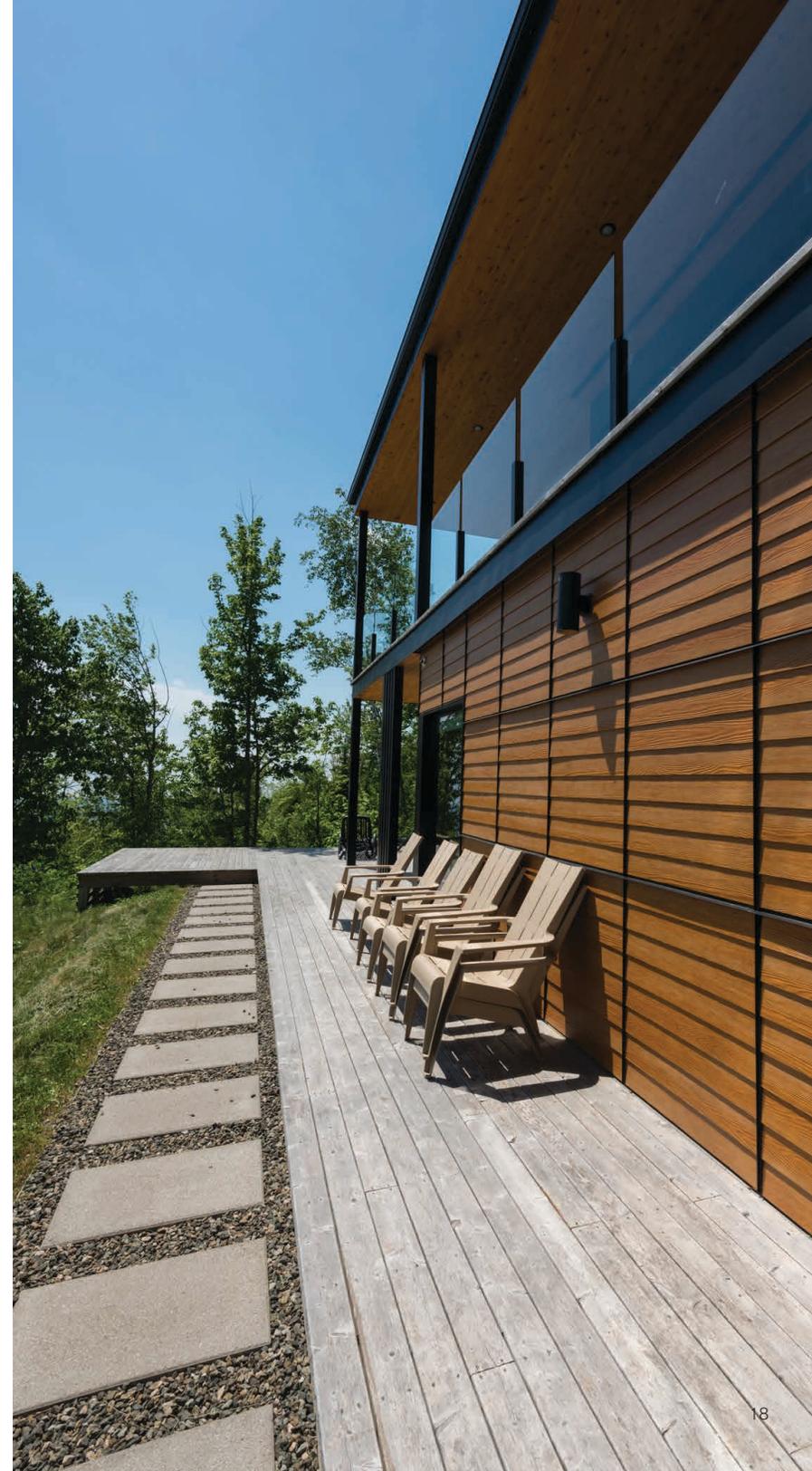
PERMIS D'ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES



Les installations de fabrication de Stella-Jones génèrent des émissions atmosphériques associées au processus de traitement du bois. Ces émissions atmosphériques sont autorisées par des permis aériens spécifiques à chaque installation, émis par les autorités de réglementation gouvernementales. Pour obtenir ses permis, Stella-Jones doit identifier, quantifier et divulguer à l'autorité gouvernementale toutes les sources d'émissions atmosphériques présentes sur le site concerné. Dans certains cas, les émissions doivent être contrôlées pour répondre aux normes gouvernementales. Dans ces cas, Stella-Jones utilise des dispositifs de contrôle des émissions atmosphériques appropriés pour satisfaire à ces normes. La Société a eu un excellent dossier de conformité en matière d'émissions atmosphériques.

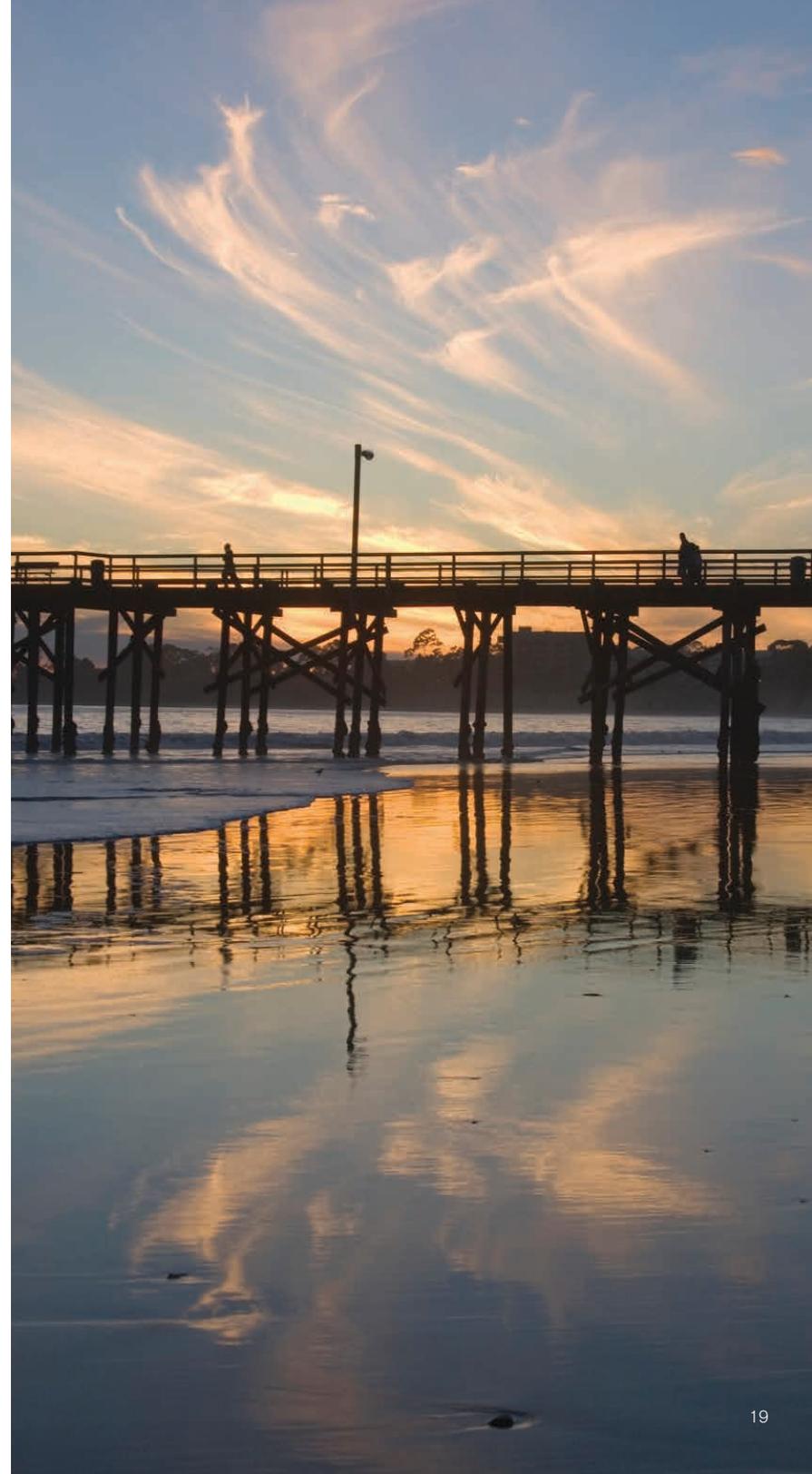
PROFIL DE STELLA-JONES

Stella-Jones Inc. (TSX: SJ) est un chef de file dans la production et la commercialisation de produits en bois traité sous pression. La Société fournit des traverses de chemin de fer et des poutres aux exploitants de chemin de fer nord-américains, ainsi que des poteaux aux sociétés de services publics d'électricité et aux entreprises de télécommunications à l'échelle du continent. De plus, elle fabrique du bois d'œuvre et des accessoires à usage résidentiel qu'elle distribue aux détaillants en vue d'applications extérieures, de même que des produits industriels, notamment pour la construction terrestre et maritime. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto.



DONNÉES

Le présent rapport englobe les filiales d'exploitation de Stella-Jones et repose sur les données disponibles au 31 décembre 2017 (à l'exception des statistiques relatives au conseil d'administration, qui reflètent aussi des événements survenus depuis le début de l'exercice 2018). Notez que les données n'ont pas été auditées par une tierce partie indépendante et que certains indicateurs ont été compilés manuellement. Les informations fournies sont exactes au meilleur de la connaissance de Stella-Jones.





NOUS JOINDRE

Éric Vachon, CPA, CA

Premier vice-président et chef des finances

Tél. : (514) 940-3903

Courriel : evachon@stella-jones.com

stella-jones.com

